

R **D'**
A **A**
P **C**
P **T**
O **I**
R **V**
T **I**
T **T**
É

2020



Association pour la Promotion du label APP

Table des matières

Éditorial	3
La vie associative et statutaire	4
La gouvernance	4
L'équipe	5
Le label APP	6
Suivi qualité et gestion	6
La communication sur l'offre de labellisation de l'APapp	7
La campagne de labellisation 2020.....	7
Recherche et développement	9
Apprenant Agile	9
Projet Art-Connection	12
Projet [Re]connaissances	13
Commission prospective	15
Thématique de la commission.....	15
Membres de la commission	15
Méthodologie de la commission	16
Formation	17
Nouvelles formations au catalogue.....	17
Formations en 2020	17
Les formateur-rices APP intervenu-es en 2020 pour l'APapp.....	17
Les temps forts de l'année	18
APP en Résonance.....	18
Le Comité national d'orientation et de suivi (CNOS)	18
Assises nationales du Réseau APP.....	18
Autres actions au service du réseau	20
Outillage du réseau.....	20
Modifications de la plateforme statistiques APP	20
Communication	20
La promotion de la démarche	21
L'APapp ambassadrice du label et du réseau APP auprès des acteurs institutionnels.....	21
Tour d'horizon des partenariats et rencontres	21
Interventions lors des manifestations partenaires	22
Implication dans des collectifs.....	23
CléA et CléA numérique	24
L'évaluation CléA	24
CléA numérique : les APP sont prêts	25
Les chiffres clés de l'année 2020	26

ÉDITORIAL

2020 a sans conteste été une année exceptionnelle ! Elle a marqué un tournant majeur dans nos pratiques et nous a collégialement interrogé sur notre capacité à maintenir la qualité et la dynamique de la démarche APP dans des circonstances fortement dégradées.

Le réseau APP était bien outillé pour faire face : praticien de la multi-modalité depuis plus de 30 ans, ayant l'habitude de faire du sur-mesure, de s'adapter au contexte des apprenants, aux situations personnelles et professionnelles, de gérer les entrées et sorties permanentes... C'est ainsi que le réseau a su malgré les difficultés mobiliser toute son agilité pour assurer la continuité pédagogique et maintenir le lien avec les apprenants durant les périodes successives de confinement et de dé-confinement. L'APapp a ainsi continué d'être témoin du travail et de la créativité des équipes pour assurer la continuité des actions et proposer des parcours adaptés. Bref, un réseau fidèle à ses valeurs en toutes circonstances, même les plus inédites. Bravo à toutes et à tous !

L'APapp s'est aussi immédiatement mobilisée pour accompagner au mieux le réseau : mettre en place une veille des actualités et informations utiles, notamment sur l'outillage et l'accès à des ressources numériques solidaires, négocier des tarifs auprès de notre plateforme partenaire, proposer du distanciel ou des aménagements pour les labellisations et audits APP, maintenir la dynamique de réseau via des propositions de formations enrichies et de nombreux ateliers et webinaires d'échanges.

L'équipe nationale a ainsi dû faire preuve comme le réseau d'adaptation et de créativité durant cette période, revoir ses modes de travail en équipe pour se mettre autrement au service du réseau. Un engagement et une envie d'être tout particulièrement présent à ses côtés pour faire face aux circonstances. Vous allez le retrouver dans ce rapport d'activité.

Si la période 2020 a été compliquée pour le réseau, elle a également permis d'avancer d'autant plus vite dans l'appropriation du numérique comme environnement et modalité d'apprentissage, dans la généralisation de la dynamique Apprenant Agile - avec plus de 1000 badges numériques délivrés à près de 700 apprenants inscrits sur la plateforme et plusieurs professionnels APP. Elle a également permis de développer son offre d'accompagnement et de formation à distance, notamment via les nouveaux supports CléA à distance mis à disposition par l'APapp. Avec aussi un grand regret pour cette année, être opérationnel pour accompagner le plus grand nombre sur CléA numérique et ne pas pouvoir le proposer à grande échelle dans un tel contexte.

Cette crise sanitaire majeure a aussi confirmé la place des organismes de formation tels que les APP dans les métiers à fortes valeurs sociales ; nous espérons que les décideurs en ont conscience et donneront à l'avenir les moyens d'accompagner toute personne ayant besoin ou souhaitant se former.

Surtout que, passée la crise sanitaire, une période compliquée s'annonce, économiquement comme socialement. Nous risquons de voir plus de personnes sans emploi et précarisées, mais aussi en volonté de reconversion.

Mais là encore le réseau APP sera au rendez-vous et l'APapp fera au mieux pour l'outiller, le représenter et valoriser davantage encore son expertise : c'est tout l'enjeu des travaux de la commission prospective.

Laurence Martin, Directrice de l'APapp

LA VIE ASSOCIATIVE ET STATUTAIRE

LA GOUVERNANCE

Six réunions de Bureau en 2020, les 16 janvier, 11 mars, 20 avril, 6 mai, 17 septembre et 4 décembre.

Le Bureau de l'APapp s'est réuni trois fois sur la période de mars à mai 2020, marquée par le premier confinement très restrictif au cours duquel l'ensemble des organismes du réseau avaient dû fermer leurs portes. Les membres du Bureau, issus-es de sept régions différentes, ont ainsi pu échanger et se tenir informé-es, mais aussi réfléchir aux actions à mettre en place par l'APapp pour accompagner le réseau et compenser au mieux cette période de chômage partiel d'une partie des équipes.

Le Bureau de l'APapp (élu en 2019) :

- **Yves Vernon**, MEDIA FORMATION, APP de Rouen rive droite (Normandie) – **président**
- **Marie Boucon**, ACIFE, APP de Châtillon et de Clichy (Île-de-France) – **vice-présidente**
- **Mylène Chassang**, ACPM, APP de Marseille, Toulon, Brignoles et Aubagne (Provence-Alpes-Côte d'Azur) – **trésorière**
- **Stéphane Chomprey** puis **Marie-Alix Boussard**, IRFA SUD, APP de Montpellier, Bagnols-sur-Cèze, Montauban et Albi (Occitanie)
- **Fanny Doerr**, GIPFI SCOP, APP de Strasbourg Sud (Grand Est)
- **Christian Legendre**, ACEREP R2D FORMATION, APP de Héricourt (Bourgogne-Franche-Comté)
- **Muriel Marseglia**, RE.FORM.E, APP de Strasbourg Centre (Grand Est)
- **Omar Mostefaoui**, ORDINAT'HEM, APP de Hem (Hauts-de-France)
- **Christophe Wambst**, GRETA NORD ALSACE, APP de Haguenau et de Saverne (Grand Est)

À noter également, la présence de Michel Tétart qui occupe une fonction particulière de « conseiller » auprès du Bureau. Ancien animateur national du réseau des APP, il est un collaborateur volontaire et engagé de l'APapp. Il siège également en tant que personnalité qualifiée à la commission nationale de labellisation.

En juillet 2020, l'APapp a appris avec une profonde tristesse le décès de Stéphane Chomprey, le Directeur Général de l'IRFA SUD, porteur de quatre APP en région Occitanie et membre du Bureau de l'APapp depuis 2017. Au titre du mandat de l'Irfa Sud au sein du Bureau national de l'APapp, Marie-Alix Boussard, la nouvelle Directrice Générale de l'IRFA Sud, a poursuivi ce mandat.

Trois assemblées générales en 2020 : les 6 février, 5 novembre et 22 décembre.

- L'assemblée générale du **6 février 2020** a fait suite à la reconnaissance de l'APapp comme instance de labellisation par France Compétences, l'autorisant officiellement à délivrer la certification Qualiopi. Elle a réuni à Paris 44 professionnels du réseau pour 64 APP présents ou représentés. L'objet de cette AG : échanger puis valider les modifications apportées au cahier des charges du label APP mis à jour pour intégrer l'ensemble des exigences du Référentiel national qualité (RNQ) ainsi que la possibilité de réaliser des audits "doubles" aboutissant à la labellisation APP ainsi qu'à la certification Qualiopi.
- L'assemblée générale ordinaire de l'APapp, qui se tient généralement pendant les Assises de juin, s'est exceptionnellement déroulée en ligne cette année le **5 novembre** avec 70 participants. 58 APP présents ou représentés ont pris part aux votes, à la suite desquels les comptes, l'affectation des résultats et le rapport d'activité 2019 de l'association ont été adoptés. A été également évoquée lors de cette assemblée générale la nécessité pour l'association de se doter d'un commissaire aux comptes d'ici la fin de l'année 2020.

- L'assemblée générale du **22 décembre** s'est exclusivement centrée sur la désignation d'un commissaire aux comptes pour l'APapp. Au vu des subventions amenées à transiter par l'APapp dans le cadre du projet [Re]connaissances (PIC « 100 % inclusion »), l'association franchit désormais le seuil des 153.000€ de subventions publiques, seuil réglementaire rendant obligatoire le recours à un commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale a nommé commissaire aux comptes de l'APapp Bewit Audit, cabinet à taille humaine situé dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, sur recommandation de l'ACIFE (APP Châtillon et Clichy). Dès sa nomination, le cabinet Bewit Audit a lancé la procédure de régularisation.

L'EQUIPE

Il n'y a pas eu de mouvement au niveau de l'équipe en 2020 (6 ETP).



Laurence Martin

Directrice



Laure Pillias

Directrice adjointe et animatrice nationale



Nahissa Uk

Chargée de projet et d'ingénierie pédagogique
Référente nationale CléA et CléA numérique



Isabelle Salvi

Chargée de projet et d'ingénierie pédagogique
Référente pédagogique Apprenant Agile et projets européens



Ferdinand Cazin

Chargé de missions labellisation et communication



Vincent Carcone

Assistant administratif et comptable

En revanche, **l'APapp a déménagé !** Depuis le 10 février 2020, l'APapp occupe de nouveaux locaux au 3 rue Coq Héron dans le 1^{er} arrondissement de Paris. C'est l'association Sauvegarde de l'Adolescence, porteuse de l'APP de Paris 11, qui accueille désormais l'APapp dans ses locaux parisiens. L'APapp souhaite particulièrement remercier Marie Boucon et toute l'équipe de l'Acife pour leur accueil chaleureux dans les APP de Châtillon depuis 2015 et de Clichy de 2012 à 2014. Elle remercie également Fabienne Zellner, Directrice Générale de la Sauvegarde de l'Adolescence, qui héberge désormais les bureaux de l'APapp en plein centre de Paris.

LE LABEL APP

SUIVI QUALITE ET GESTION

Les enjeux de la labellisation en 2020

Outre les habituelles vagues de labellisations et d'évaluations intermédiaires, l'année 2020 a porté plusieurs enjeux stratégiques relatifs à la gestion du label APP :

- La nécessité de **maintenir les renouvellements des labels** pendant la crise sanitaire et de **proposer des aménagements aux organismes APP en difficulté**,
- La **consolidation de la procédure de certification Qualiopi à travers le label APP** pour procéder aux premiers audits « doubles »,
- La **communication sur l'offre de labellisation** de l'APapp auprès de nouveaux organismes.

Des difficultés d'organisation liées à l'épidémie de Covid-19

La crise sanitaire a contraint la commission nationale de labellisation (CNL) à se réunir en ligne tout au long de l'année. Après des ajustements lors des premières séances, les membres de la commission sont aujourd'hui en capacité de se réunir confortablement pour examiner les dossiers des APP. Le numérique présente même quelques avantages en permettant de partager plus efficacement certains documents pendant la réunion et en facilitant la participation des APP ultramarins.

L'organisation et la réalisation des évaluations ont été en revanche plus difficiles tout au long de l'année. Deux modalités répondant à ces enjeux ont alors été développées avec Afnor Certification et proposées aux APP :

D'une part, **Afnor Certification a réorganisé une grande partie de ses audits à distance**, exceptées de rares occasions quand les conditions permettaient un audit sur site, à la fois pour Afnor Certification, les auditeurs et les équipes APP. Des audits à distance étaient déjà réalisés dans des circonstances particulières, notamment dans le cadre de certaines évaluations des APP ultramarins. L'exercice a été formalisé et l'ensemble des auditeurs y est désormais formé.

D'autre part, une possibilité de **prorogation du label a été mise en place pour les APP** qui n'étaient pas en mesure d'organiser leur audit de renouvellement, même à distance. Il s'agissait d'étendre la validité de leur label pour quelques mois, le temps de pouvoir organiser l'audit de renouvellement. Une étude de risque était réalisée avec un membre de l'équipe APapp sous la forme d'un entretien de deux heures environ. Le dossier était ensuite examiné par la CNL pour validation. Huit APP ont bénéficié de cette modalité en 2020 et ont ainsi pu, depuis, organiser leur audit de renouvellement pour un passage lors de la commission suivante.

Premières labellisations Qualiopi à travers l'obtention du label APP

Autre nouveauté, les premiers dossiers d'audits « doubles », permettant l'octroi de la certification Qualiopi à travers l'obtention du label APP, ont été examinés en commission. Si l'APapp est habilitée depuis le 1^{er} janvier 2020 à délivrer la certification Qualiopi à travers le label APP, les premiers audits « doubles » n'ont été réalisés que pour passage en commission au mois d'octobre.

Les CNL d'octobre, novembre et décembre ont permis le renouvellement du label APP de dix organismes de formation via cette nouvelle offre de certification « double ». Les organismes porteurs d'APP ont ainsi pu démontrer leur conformité aux exigences de la nouvelle certification qualité lors d'un audit portant sur leur fonctionnement en démarche APP.

Il est à noter que ces audits pouvaient être exceptionnellement aménagés afin d'éviter de redemander aux organismes de formation d'apporter une preuve de leur conformité pour un certain nombre de critères du référentiel national qualité déjà validés ces dernières années (en ayant obtenu un label qualité de la liste du

CNEFOP tel que le label APP). La possibilité de bénéficier d'un tel audit aménagé pour une labellisation initiale Qualiopi reste ouverte jusqu'au 31 décembre 2021.

L'APapp reconnue Instance de labellisation Qualiopi

L'APapp a été reconnue « instance de labellisation » habilitée à délivrer la certification Qualiopi à travers l'octroi du label APP par décision de France Compétence du 19 décembre 2019.

Cette orientation stratégique a ensuite été entérinée par l'assemblée générale du 6 février 2020 qui a voté les modifications apportées au cahier des charges.

Le 26 février, une réunion de cadrage avec France Compétences et la DGEFP était l'occasion de valider certains points de détails des nouvelles procédures.

Le début de l'année 2020 a été plus généralement marqué par la finalisation de l'offre de labellisation de l'APapp et la formation des auditeurs d'Afnor Certification.

La nouvelle offre de labellisation APP et Qualiopi de l'APapp a fait l'objet d'une communication auprès de l'ensemble du réseau début 2020 puis a été rendue publique.

LA COMMUNICATION SUR L'OFFRE DE LABELLISATION DE L'APAPP

L'importance des labels qualité, l'arrivée de la certification Qualiopi, la mission de l'APapp de promotion de la démarche APP et l'accroissement des fonds propres de l'association sont autant de bonnes raisons de renforcer la communication sur l'offre de labellisation APP.

Suivant la parution de deux articles dans Centre Inffo sur l'offre de certification Qualiopi, l'APapp a assuré, sur invitation du CARIF-OREF d'Île-de-France, une présentation en mars auprès de quatre-vingt-dix organismes de formation. Exercice renouvelé quelques jours plus tard devant une assemblée de plus d'une centaine de CFA réunis à l'initiative de CCI France.

A également été réalisée, pour la première fois, une campagne de publicité par le biais du réseau social LinkedIn.

LA CAMPAGNE DE LABELLISATION 2020

Le réseau APP a connu en 2020 une vague de labellisations comptant trente-cinq procédures de renouvellement du label APP et cinq demandes initiales.

En 2020, vingt-six dossiers d'audits intermédiaires et huit dossiers de prorogation du label ont été étudiés par l'APapp et sa commission nationale de labellisation (CNL).

Pour étudier ces 74 dossiers, la CNL s'est réunie cinq fois : les 5 février, 16 juillet, 14 octobre, 6 novembre et 10 décembre (moyenne de 15 dossiers par réunion).

Les demandes de mises en conformité formulées par la commission ont essentiellement porté sur des incohérences dans les statistiques déclarées pour l'activité APP ; des éléments manquants relatifs au contrat individuel de formation ou à la législation encadrant les organismes de formation et la demande de précisions lors de réponses à des alertes ou points sensibles.

Répartition des APP par région au 31 décembre 2020

Région	Nombre d'APP	Région	Nombre d'APP
Auvergne Rhône-Alpes	2 (+1)	Occitanie	11 (-5)
Bourgogne Franche-Comté	6 (=)	Pays de la Loire	1 (-1)
Bretagne	1 (-1)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 (=)
Centre-Val de Loire	1 (=)	Guadeloupe	0 (=)
Corse	0 (=)	Guyane	1 (=)
Grand Est	9 (=)	La Réunion	3 (=)
Hauts-de-France	10 (=)	Martinique	2 (=)
Île-de-France	23 (-2)	Mayotte	2 (=)
Normandie	13 (+1)	Saint-Pierre-et-Miquelon	1 (=)
Nouvelle-Aquitaine	17 (+1)	TOTAL	110

Cinq nouveaux APP en 2020 :

- L'APEJ, organisme porteur de l'APP de Cognac depuis de nombreuses années, a procédé à la labellisation de son second site de formation à **Saintes**, en Charente-Maritime.
- L'APP de **Bègles**, près de Bordeaux, est porté par l'Institut régional de formation sanitaire et sociale (IRFSS), centre de formation de la Croix-Rouge française.
- La ville **du Havre** comptait déjà un APP, en voici un deuxième, porté par Éducation et Formation, déjà organisme support des APP d'Évreux et de Petit-Quevilly.
- Situé à **Saint-Amant-Tallende**, au sud de Clermont-Ferrand, ce nouvel APP est porté par le Centre de réadaptation professionnelle et de préorientation de Saint-Amant-Tallende. C'est le premier APP situé en Auvergne depuis plus de dix ans.
- L'APP de **Sarcelles** est quant à lui porté par le Greta du Val d'Oise, déjà membre du réseau. Sa labellisation correspond au déménagement du précédent centre, situé jusqu'alors à Goussainville.

Malgré ces entrées dans le réseau, l'année 2020 a pourtant vu le nombre d'APP décroître avec le départ de huit organismes (dix sites labellisés APP), ramenant le nombre d'APP à 110 fin 2020.

Les raisons sont multiples mais la pression administrative et financière qui pèse sur les organismes de formation en constitue le dénominateur commun. Ces départs amènent l'APapp à s'interroger sur la meilleure façon d'accompagner le réseau, le service à apporter - en lien avec ces difficultés notamment - ainsi qu'à intensifier ses efforts de prospection.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

APPRENANT AGILE

L'année 2020 a été une année de consolidation et de déploiement du dispositif Apprenant Agile, visant la reconnaissance des personnes et de leurs compétences par la validation et la certification de leurs acquis de l'expérience.

Les premiers témoignages vidéo de la vision croisée de la certification Apprenant Agile par une apprenante certifiée et de sa formatrice ont été diffusés à l'occasion du CNOS du 6 février 2020. Ces vidéos ont été réalisées par Ferdinand Cazin à l'occasion d'un déplacement sur une journée organisée par l'IRFA Sud à Castelsarrasin.

Les témoignages de Juliana Garcia et de Patricia Bonnet (APP de Montauban) :

- [Témoignage de Juliana Garcia](#)
- [Témoignage de Patricia Bonnet](#)

Ces témoignages viennent compléter le kit de prise en main de ce dispositif à destination du réseau produit par l'équipe projet de l'APapp. Ce **kit Apprenant Agile** est disponible sur l'extranet.

Il comprend à ce jour :

- une fiche descriptive complète de la certification Apprenant Agile, inscrite au répertoire spécifique de France Compétences,
- des infographies pour communiquer auprès des apprenant-es et partenaires,
- une description de chacun des cinq badges APP et du badge de la certification,
- un modèle de devis pour la certification Apprenant Agile,
- une fiche pédagogique pour la création d'un livret de suivi de l'apprenant-e adapté à la certification.

Cycle de web-conférences

Laure Pillias et Isabelle Salvi, avaient prévu de faire un tour des régions pour aller à la rencontre des équipes engagées dans la mise en place du dispositif à partir de mars 2020. La période de confinement est alors survenue et a malheureusement stoppé net ce projet de rencontres et d'échanges avec le réseau.

Pour pallier cette situation exceptionnelle et parvenir à maintenir la dynamique, l'équipe projet a alors proposé une rencontre en format webconférence dès le mois d'avril. La formule ayant connu un franc succès auprès du réseau, ce sont au total quatre webconférences thématiques qui ont été proposées entre avril et décembre 2020. Les échanges des trois premières webconférences ont nourri des foires aux questions (FAQ) sur la base des questions posées par les participants. Elles sont disponibles sur l'extranet APP.

Les webconférences Apprenant Agile sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'APapp :

- [Apprenant Agile, la certification du réseau APP \(9 avril – 207 inscrits\)](#)

Qu'est-ce que cette certification ? Que recouvre-t-elle ? Quelles sont les grandes étapes du parcours certifiant ? Comment s'organise le jury ? Quels outils pour appuyer son déploiement au sein du réseau APP ?

- [Faire sa demande de badge Valorisateur \(30 avril – 126 inscrits\)](#)

Pourquoi faire une demande de badge Valorisateur et pour quoi faire ? Comment dois-je procéder pour faire ma demande de badge ? Qu'est-ce que ça me demande de faire ? Comment constituer mon dossier de preuves ?

Faisant suite à une demande expresse, **deux ateliers supplémentaires d'échanges de pratiques sur les badges Valorisateurs** ont été proposés au mois de mai 2020, à destination des équipes investies dans une démarche réflexive. Ils ont à eux deux rassemblé huit participant-es.

- **[Retours d'expériences et perspectives sur la certification](#) (12 juin – 78 inscrits)**

Les professionnels du réseau témoignent de leur expérience de la mise en place du dispositif de validation Apprenant Agile dans leurs pratiques, dans leur structure, dans leur région.

- **[Les enjeux de la reconnaissance par les preuves](#) (11 décembre – 105 inscrits)**

La notion de preuve et les pratiques autour de l'évaluation par les preuves ; l'intérêt d'un outil de suivi pour faciliter le travail de la formalisation de ses acquis d'expérience ; la notion d'endossement et les enjeux de la reconnaissance ; l'articulation du dispositif Apprenant Agile avec les dispositifs financiers (CPF, dispositifs régionaux, etc.). Cette webconférence est enrichie du témoignage de Manon, certifiée Apprenante Agile au mois d'octobre 2020.

Des badges pour les professionnel·les APP

Le badge **Valorisateur de compétences** a été retravaillé et un nouveau badge **Valorisateur de projets** est venu le compléter. Le symbole de ce nouveau badge, le colibri, a été choisi par sondage réalisé auprès des équipes APP au cours de la webconférence du 30 avril 2020.

Pour accompagner cette reconnaissance, un **guide pédagogique**, disponible sur l'extranet APP, a été créé à la suite de cette deuxième webconférence : il prend la forme d'une trame de questionnement et guide les professionnel·les dans la constitution de leurs dossiers de preuves permettant de valider ces deux badges.

Fin 2020, 9 badges Valorisateur de compétences et 2 badges Valorisateur de projets avaient été octroyés à des professionnel·les APP.



Quatre jurys de certification Apprenant Agile en 2020

La certification Apprenant Agile prend progressivement ses marques. L'organisation de quatre jurys de certification en 2020 a permis la certification de sept apprenant-es ayant effectué leurs parcours de certification dans les APP de Montauban (3), Dieppe (2), Albi (1) et Paris 3 (1).

Nouvelles opportunités de professionnalisation et d'Échanges

Un gros travail de réingénierie de la formation-action CCE a été engagé par l'équipe projet de l'APapp, aboutissant à la désormais intitulée « formation-action Apprenant Agile ». Il rend compte à la fois des évolutions apportées dans le développement du dispositif Apprenant Agile et des enseignements des treize premières promotions de la formation s'étant déroulées depuis juillet 2018.

Quatre nouvelles promotions de formation-action ont été organisées en 2020, portant le nombre total de promotions depuis 2018 à quatorze :

- dans les Hauts-de-France, venant compléter une première promotion déjà organisée en 2019,
- une promotion regroupant les APP réunionnais et mahorais,
- les équipes du Pays-de-la-Loire se sont également lancées dans l'aventure Apprenant Agile,
- une formation-action distancielle interrégionale a également été lancée fin 2020. Cette promotion est la première à bénéficier des travaux de la nouvelle ingénierie.

En 2020, 54 professionnel·les APP ont été formé·es, pour un total de 1200 heures stagiaires.

Mission d'étude et d'ingénierie de projet

L'APapp a été sollicitée par l'ACPM, organisme porteur de quatre APP en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour une mission rémunérée d'appui à la conception de la réponse à l'appel à projet transverse du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'innovations pédagogiques et d'expérimentations.

De juillet à septembre, Laure Pillias, animatrice nationale du réseau APP, a mobilisé huit jours pour contribuer à la conception et à la présentation de la candidature de l'ACPM dans le cadre d'un projet baptisé *REVELE* faisant largement écho au projet [Re]connaissances porté par l'APapp et six autres APP. Le projet visait en effet à expérimenter le dispositif Apprenant Agile en complémentarité avec les actions et les dispositifs d'accompagnement des structures de l'insertion par l'activité économique présentes sur les territoires des agglomérations de Marseille, Toulon et de Brignoles. Malheureusement le projet n'a pas été retenu par le jury.

PROJET ART-CONNECTION

Le projet Art-Connection a pour ambition de valoriser la 8^{ème} compétence clé européenne (sensibilité et expression culturelles) comme levier de développement des compétences individuelles et collectives, au service de la cohésion sociale.

Il vise la production d'un memorandum européen et d'une boîte à outils pédagogique pour contribuer à rendre visible le fil conducteur entre créativité

individuelle et innovation sociale, favorisant création d'emplois durables et croissance économique.

Trois partenaires européens se sont engagés sur ce nouveau chantier en R&D, dont l'**APapp** est le chef de file (Isabelle Salvi) : l'**Istituto Luigi Sturzo** (Italie, Rome), déjà partenaire sur le projet Erasmus précédent (Eure.K) ; **Conversas Associação Internacional** (Portugal, Lisbonne) ; et l'**Université de Loughborough** (Royaume-Uni, Loughborough).

Point sur l'avancement du projet

Art-Connection a été lancé officiellement en novembre 2019 à Paris. Les quatre partenaires se sont ensuite retrouvés en mars 2020, en plein démarrage de la crise pandémique sanitaire du Covid-19 mais en l'absence physique de la représentante italienne déjà confinée à Rome qui a néanmoins rejoint le groupe via visioconférence.

La situation sanitaire internationale a engendré une réorganisation globale de toutes les activités qui n'ont eu de cesse d'être reportées au gré de l'évolution de la pandémie. Tous les partenaires ont dû faire face et s'adapter à cette situation exceptionnelle.

Finalement seules deux des quatre rencontres transnationales entre partenaires prévues de septembre 2019 à décembre 2020 se sont effectivement tenues. La journée de diffusion des premiers résultats du projet, initialement prévue à Rome en octobre 2020, n'a pas encore pu être organisée.

La première partie du projet a été consacrée à la recherche, l'étude, l'analyse des données et la construction du cadrage théorique et méthodologique pour la mise en œuvre de la recherche-action Art-Connection sur les quatre territoires. La recherche-action participative a finalement démarré en octobre 2020 au lieu de juin, et ce uniquement en France (APapp) et au Royaume-Uni (Université de Loughborough). Mais cela ne met pas pour autant en danger la réussite du projet qui bénéficie, au vu des circonstances, d'une extension de trois mois.

L'agence française Erasmus+ a d'ailleurs validé le rapport intermédiaire portant sur cette première partie du projet (septembre 2019 à décembre 2020), ce qui a donné lieu au versement du second pré-financement. L'agence considère en effet que « *le projet a été lancé de manière satisfaisante et les partenaires se sont attachés à réaliser un travail préalable dense de nature à permettre une compréhension fine entre partenaires et faciliter les échanges par la suite, étant donnés les objectifs ambitieux de la coopération, cherchant à expérimenter une approche pédagogique innovante dans différents contextes et à en confronter les résultats* ».

Certes, les premiers travaux engagés ont été mis sous contrainte mais les partenaires ont su s'adapter, apprécier de travailler ensemble, découvrir les spécificités de chacun et mesurer le fort potentiel du projet Art-Connection !

Toutes les productions, ainsi que des articles faisant état de l'avancement du projet, seront consultables **via le site internet Art-Connection** qui a vu le jour au printemps 2021 : <https://art-connection.eu>.

Logo du projet Art-Connection

Imaginé par l'équipe de l'APapp et réalisé par le partenaire britannique du projet, l'Université de Loughborough, le logo du projet Art-Connection a vu le jour au cours de l'été 2020. Sur l'inspiration d'une création de l'artiste néerlandais M. C. Escher, connu pour ses œuvres souvent inspirées des mathématiques, le logo Art-Connection représente deux mains qui se dessinent elles-mêmes. Il symbolise ainsi le développement des compétences individuelles et collectives à partir des situations culturelles. Le logo évoque également la façon dont les cultures sont inextricablement imbriquées et s'influencent mutuellement pour agir sur la transformation des individus et plus globalement sur l'évolution du monde.



PROJET [RE]CONNAISSANCES

[Re]connaissances est un projet d'expérimentation porté sur quatre régions par six APP (Barbezieux, Dieppe, Dijon, Petit-Quevilly, Rouen Rive Droite et Sète) et piloté par l'APapp à l'échelle nationale.

En tant que mandataire, l'APapp supervise le projet, en assure le suivi et la gestion financière globale ainsi que sa promotion. L'équipe nationale participe également à l'ingénierie et à l'accompagnement des équipes sur le volet *Apprenant Agile* et badges numériques.

Les APP ont constitué sur leurs territoires respectifs des collectifs d'acteurs issus de secteurs diversifiés pour repérer, mobiliser, former et accompagner vers l'emploi près de 500 personnes qui en sont très éloignées, sur une période de près de deux ans. Il s'agit de sortir des sentiers battus et de construire des parcours sur-mesure, de 3 à 12 mois, articulant des temps de formation, de mises en situation et des expériences individuelles et collectives (culturelles, sociales, professionnelles) comme par exemple l'organisation d'un salon d'art, la réalisation de film documentaire, une création en Fab'lab, l'apiculture, etc. Sera aussi associé aux parcours proposés le dispositif de reconnaissance et de validation *Apprenant Agile*.

Financé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, ce projet a été sélectionné en troisième vague de l'appel à projet « 100% inclusion. La fabrique de la remobilisation ».



Ralenti par la crise sanitaire, le projet [Re]connaissances a finalement débuté au 1^{er} septembre 2020. Le dernier trimestre de l'année a vu se dérouler la première phase du projet, dédiée à sa mise en place ainsi qu'à l'établissement de la communication. Pour l'APapp, les activités se résument ainsi :

Gestion et animation nationale du projet

- Mise en place des règles de gestion et suivi du projet, établissement de documents communs dont le modèle de lettre de mission, organisation d'un premier échange avec l'équipe dédiée de la DGEFP pour consolider les éléments, définition d'un profil de poste de chargé de gestion administrative et financière pour consolider le suivi et venir en appui aux équipes en vue d'un recrutement pour renforcer l'équipe APapp sur le projet ;
- Outillage de la gestion de parcours des bénéficiaires [Re]connaissances et de la collecte des indicateurs : deux réunions de travail avec les APP pour définir les notions d'entrées et de sorties de parcours ainsi que les indicateurs spécifiques du projet, organisation de la première collecte des données pour la DGEFP et lancement de la réflexion sur le meilleur outil pour assurer le suivi des indicateurs ;
- Accompagnement des équipes APP dans la compréhension et la mise en œuvre du projet : rencontres pour échanger sur le projet, participation aux événements de communication des APP avec leurs partenaires ;
- Animation d'une première rencontre avec les partenaires nationaux du projet : AKTO, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Fédération nationale des CIBC, Bleu Blanc Zèbre, Coorace et Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie pour créer des passerelles avec les expérimentations sur le terrain ;
- Préparation du plan d'action pour la professionnalisation des équipes APP impliqués dans le projet ;
- Promotion et valorisation du projet : création d'une présentation du projet sous la forme d'un diaporama illustré, création d'un logo et communication selon les opportunités.

Ingénierie, plateformes et outillage

- Création avec les équipes APP du contrat d'engagement, du livret de suivi et de modèles d'émargement ;
- Étude d'une solution web de gestion et de suivi de parcours des bénéficiaires ;
- Enrichissement du kit Apprenant Agile avec la réalisation d'une fresque sur les différentes étapes ;
- Organisation de la webconférence « Les enjeux de la reconnaissance par les preuves » (11 décembre).

Professionnalisation des acteurs

- Deux promotions Apprenant Agile lancées dont une promotion spéciale référents de parcours [Re]connaissances.

Autres activités

- Recherche de cofinancement : le projet a reçu le soutien de la Fondation Crédit Mutuel à hauteur de 20.000€ pour l'année 2020-2021. Ce co-financement permet à l'APapp d'être à l'équilibre budgétaire sur le projet en 2020.

Outre les activités propres à l'APapp exposées dans le présent rapport d'activité, l'enjeu pour l'APapp sera bien entendu de se faire le relais de toutes les initiatives et actions portées par les APP sur les territoires dans le cadre du projet. L'objectif : questionner et enrichir à l'échelle du réseau national le dispositif Apprenant Agile ainsi que toutes possibilités d'actions alternatives et d'innovations sociales que peuvent porter les APP.

COMMISSION PROSPECTIVE

La commission prospective du réseau APP a été réinstaurée en 2020 pour mener une réflexion sur le devenir du label APP au regard des mutations du champ de la formation ainsi que de la professionnalisation des adultes ces dernières années et des impacts de la démarche pédagogique que porte le label APP.

THEMATIQUE DE LA COMMISSION

Au terme de deux premières réunions organisées en janvier et juillet 2020, une enquête à destination du réseau a été réalisée afin de mieux connaître le rapport des organismes APP à leur label. Les retours de ce sondage (44 répondants) ainsi que les échanges des membres de la commission ont permis de considérer l'ouverture du périmètre du champ d'action comme une hypothèse partagée au sein du réseau. L'ouverture du label semble correspondre à une réalité pédagogique et répondre ainsi qu'à des attentes stratégiques et économiques.

Le questionnement de la commission a été le suivant : **le label peut-il évoluer et reconnaître la démarche APP au-delà du seul champ des compétences clés** pour permettre aux organismes de formation de valoriser davantage leur offre ? À quoi pourrait ressembler ce label ? Quels en sont les risques et opportunités ?

D'octobre à décembre 2020, la commission a intensifié ses travaux en trois groupes de travail pour explorer l'idée d'ouverture : le périmètre de la démarche APP, les fondamentaux et critères associés et la procédure de labellisation. Les groupes ont eu toute latitude dans leur organisation et notamment pour solliciter toute partie prenante des évolutions. Les travaux respectifs ont été régulièrement partagés pour croiser les réflexions.

L'APapp a été en accompagnement de chaque groupe : elle a mis à disposition des membres de la commission et du Bureau une note méthodologique d'appui et de référence et a coordonné l'ensemble des travaux de la commission. Le Bureau de l'APapp a également régulièrement apporté sa contribution.

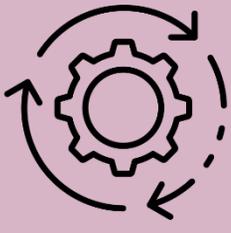
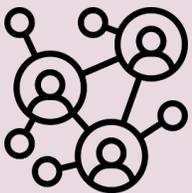
Ainsi, les différentes hypothèses et évolutions stratégiques issues des travaux de la commission ont été partagées à l'occasion de l'assemblée générale du 5 février 2021 qui a décidé de donner suite aux travaux pour engager une réécriture du cahier des charges national du label APP. **Retrouvez le rapport intermédiaire de la commission prospective sur l'extranet du réseau.**

MEMBRES DE LA COMMISSION

La composition de la commission s'est voulue représentative du réseau. Les participant-es sont ainsi des expert-es du réseau – dirigeant-es, coordonnateur-rices, pédagogues – issu-es de centres de formation de divers tailles et statuts, et provenant de différentes régions :

- Françoise Abella Keller, APP de Strasbourg Centre (SCOP) – Grand Est
- Marie-Anne Corbin, ex-directrice de l'APapp
- Myrna Jacquin, APP de Mulhouse (CRP) – Grand Est
- Brigitte Leroy-Pianetti, APP de Montargis (association) – Centre-Val-de-Loire
- Enrico Malloci, APP de Cognac & APP de Saintes (association) – Nouvelle-Aquitaine
- Maurice Monoky, APP d'Arras (association) – Hauts-de-France
- Christophe Saunier, APP du Havre (association) – Normandie
- Christophe Straumann, APP de Montbéliard (CFA) – Bourgogne-Franche-Comté
- Michel Tétart, conseiller spécial de l'APapp
- Christophe Wambst, APP de Saverne & APP de Haguenau (GRETA) – Grand Est

METHODOLOGIE DE LA COMMISSION

PHASE 1 Janvier 2020 Septembre 2020 Décembre 2020		<ul style="list-style-type: none"> • Deux sessions de brainstorming en janvier et juillet • Configuration de la commission • Prémises d'un plan d'action avec réalisation d'une enquête auprès du réseau autour de la question « Faut-il ouvrir le label APP ? »
		<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des résultats de l'enquête • Rédaction d'une note de cadrage : premiers questionnements et axes de réflexion • Trois axes de travail retenus, avec trois groupes constitués pour réfléchir aux opportunités et risques pour : <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouvrir le périmètre du champ d'action 2. Ouvrir les critères du cahier des charges 3. Ouvrir la procédure de labellisation
		<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de la commission tous les quinze jours • Six sessions de travail à distance en format groupe et en plénière • Rédaction d'un rapport par groupe de travail
		<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une synthèse regroupant les travaux des trois axes de réflexion • Présentation de la synthèse au Bureau de l'APapp pour avis • Définition du scénario prospectif retenu : Considérer le modèle APP – la démarche pédagogique et son organisation apprenante – adapté pour toutes les actions de formation et évoluer de la labellisation d'un espace APP vers la labellisation d'une « organisation ».
PHASE 2 Janvier 2021 Février 2021		<ul style="list-style-type: none"> • Trois nouveaux axes de réflexion pour approfondir les dimensions : <ol style="list-style-type: none"> 1. Ancrage territorial 2. Équipes 3. Centre de ressources • Quatre sessions de travail à distance en format groupe et en plénière • Rédaction de rapports et d'une synthèse • Présentation des productions au Bureau de l'APapp pour avis
		<ul style="list-style-type: none"> • Validation des axes stratégiques retenus lors de l'assemblée générale de février 2021

FORMATION

La formation était un enjeu particulièrement important en 2020, avec un réseau fortement demandeur du fait du contexte : confinement, périodes de mises au chômage partiel des équipes, possibilités offertes par le FNE... L'équipe APapp et les formateur-rices-expert-es se sont mobilisé-es pour adapter l'offre de formation au distanciel et la compléter par de nouvelles formations en lien avec les besoins émergents : FOAD et AFEST.

NOUVELLES FORMATIONS AU CATALOGUE

La nouvelle formation « Accompagner la mise en place d'une AFEST » est assurée par Sylvain Rousseau, chargé de développement et formateur chez Forjecnor 2000, APP de Dieppe et Blangy-sur-Bresle. Ses objectifs : savoir analyser un poste de travail, construire un parcours de formation, mettre en place des séances de réflexivité et accompagner l'entreprise dans son autonomie.

Les formations « Classe virtuelle & parcours FOAD », « Communautés d'apprentissage à distance » et « Approche technique et pédagogique de la réglementation FOAD » sont assurées par notre partenaire et compagnon du réseau Jean Vanderspelden, Consultant « Apprenance, FOAD/AFEST, Numérique & Territoires ».

FORMATIONS EN 2020

Malgré les contraintes du confinement, et grâce aux opportunités ouvertes par le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'APapp a organisé un nombre important de formations en 2020, majoritairement à distance.

Au total, les formations de l'APapp ont rassemblé 396 stagiaires en 2020 sur 48 actions de formation dont 4 promos Apprenant Agile, pour un total de 4.895,5 heures-stagiaires :

- Formation évaluateur-trice CléA (10)
- Formation évaluateur-trice CléA numérique (9)
- Accompagner la mise en place d'une AFEST (5)
- Classe virtuelle & parcours FOAD (5)
- L'usage du numérique en formation (5)
- Formation-action Apprenant Agile (4)
- Apprendre à apprendre (3)
- Nouveaux-elles coordinateur-rices APP (2)
- Être formateur-riche en APP (2)
- Communautés d'apprentissage à distance (2)
- Approche technique et pédagogique de la réglementation FOAD (1)

LES FORMATEUR-RICES APP INTERVENU-ES EN 2020 POUR L'APAPP

De l'équipe APapp :

- Ferdinand Cazin, chargé de missions, est intervenu lors des promos Apprenant Agile pour accompagner les équipes à la prise en main de la plateforme de badges numériques APP.
- Laure Pillias, animatrice nationale du réseau, est intervenue au cours de sessions pour présenter le réseau et ses actualités.
- Isabelle Salvi, cheffe de projets R&D en pédagogie et référente Apprenant Agile, a travaillé tout au long de l'année 2020 sur les multiples chantiers Apprenant Agile liés à l'adaptation des supports pédagogiques, dont un travail conséquent de réingénierie de la formation-action, en binôme avec Chantal Séveno, et à l'accompagnement des professionnel-le-s du réseau investi-es dans le dispositif Apprenant Agile.
- Chantal Seveno, formatrice-experte APP, a assuré la formation des promotions Apprenant Agile.
- Nahissa Uk, chargée de projet et d'ingénierie pédagogique – cheffe de projet CléA.

Formateur.rice.s expert.e.s du réseau :

- Yamina Bouayad-Agha, coordonnatrice de l'APP de Sète, Sète Agglopolo méditerranée
- Myrna Jacquin, formatrice à l'APP de Mulhouse, ARFP
- Sylvain Rousseau, chargé de développement et formateur à l'APP de Dieppe, Forjecnor 2000

Partenaire

- Jean Vanderspelden, Consultant « Apprenance, FOAD & AFEST, Numérique & Territoires » ITG Paris

LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

Depuis 2013, trois temps forts rythment annuellement la vie du réseau : APP en Résonance, les Assises nationales et le Comité national d'orientation et de suivi (CNOS).

En 2020, la crise sanitaire a bien entendu également chamboulé ces événements et notre calendrier...

APP EN RESONANCE

APP en Résonance est une action collective du réseau proposée traditionnellement sur la période de mars-avril. Son concept : communiquer durant trois jours sur la démarche APP et sur les actions conduites par les organismes labellisés sur les territoires.

En 2020, les circonstances ont contraint l'APapp à l'annulation de cet événement, la période de mars à mai 2020 étant marquée par le premier confinement et la fermeture de l'ensemble des organismes du réseau. Les équipes étaient alors focalisées sur la recherche d'alternatives pour assurer la continuité pédagogique auprès des apprenants, pour sécuriser leur organisation ; l'APapp agissant, elle, en soutien et en veille pour le réseau.

LE COMITE NATIONAL D'ORIENTATION ET DE SUIVI (CNOS)

Une fois par an, cette instance réunit les partenaires nationaux institutionnels, politiques et économiques du réseau. Lors de cette rencontre, l'APapp expose les actions menées avec le réseau et les partenaires et présente ses nouveaux projets. Des échanges permettent ensuite de partager les analyses et d'enrichir les projets.

Repoussé le temps d'obtenir des réponses sur les appels à projets en cours, le CNOS 2019 s'est finalement tenu le 6 février 2020.

Ce décalage a en outre permis de faire un certain nombre d'annonces :

- La reconnaissance de l'APapp comme instance de labellisation habilitée par France Compétences à délivrer la certification Qualiopi ;
- Le lancement de la certification Apprenant Agile ;
- La sélection du projet [Re]connaissances, retenu parmi plus de 120 candidatures dans le cadre de la troisième vague de l'appel à projets PIC « 100% inclusion ».

Autant de bonnes nouvelles et de perspectives à partager avec les 70 participants à l'occasion de ce CNOS.

ASSISES NATIONALES DU RESEAU APP

En 2020 auraient dû se tenir les 11^{èmes} Assises nationales du réseau APP en région mais les conditions sanitaires n'ont pas permis d'envisager en toute sécurité un tel événement rassemblant une centaine de participant-es.

Mais cela n'a pas arrêté pour autant la volonté de l'APapp de mettre en place des rencontres, ni la volonté du réseau de se retrouver et d'échanger.

Aux dates initiales des Assises ont donc été organisés deux webconférences pour donner à voir et partager les pratiques des professionnel·les du réseau, associées à des événements plus ludiques et interactifs pour retrouver l'esprit convivial des Assises : un grand quizz APP qui a rythmé ces deux jours et le lancement d'un challenge boulettes de papier largement relevé par le réseau.

Les deux webconférences

- Le jeudi 11 juin de 14h00 à 15h30 : « La certification CléA pendant le confinement, adaptation du réseau et poursuite de l'accompagnement ».
- Le vendredi 12 juin de 13h30 à 15h00 : « Certification Apprenant Agile : retours d'expérience des APP et perspectives ».

Voici le nuage de mots issu de cette dernière webconférence et alimenté par l'ensemble des intervenant-es et des participant-es pour qualifier la certification Apprenant Agile. Sans surprise, bon nombre de mots se retrouvent dans la représentation que nous nous faisons du réseau et de l'APP en général :



Le grand quizz APP

Cinquante-huit personnes du réseau ont répondu au quizz préparé pour l'évènement. Ce quizz faisait appel à la connaissance du réseau, de la démarche et du label. Sur les 56 points qu'il était possible de marquer, la moyenne s'établit à 32,5 points. Quatre personnes figurent sur le podium !

- 1^{ère} : Muriel Marseglia, APP de Strasbourg Centre (49 pts)
- 2^{ème} : Yves Vernon, APP de Rouen Rive Droite (47 pts)
- 3^{èmes} : Lamine Seck, APP de Hem et Christophe Vautrin, APP de Rouen Rive Gauche (46 pts)

La vidéo « boulette de papier ».

La mobilisation du réseau pour relever le challenge « Boulettes de papier » en vue de constituer une vidéo collaborative a été un franc succès ! Cela a permis à l'APapp de réaliser une vidéo originale et amusante sur le thème « Pour moi le réseau APP c'est... ».

- Revoir la vidéo [Pour moi, le réseau APP, c'est...](#).

AUTRES ACTIONS AU SERVICE DU RESEAU

OUTILLAGE DU RESEAU

Les accords nationaux DALIA-ASSIMO et Onlineformapro ont été renouvelés pour la période octobre 2020 - septembre 2021. Ces accords permettent aux APP qui le souhaitent d'acquérir des licences utilisateurs à des tarifs préférentiels via un achat groupé, géré par l'APapp.

Les deux offres sont renouvelées au début de chaque année scolaire et les licences achetées par les APP restent valables un an. Il reste toujours possible, en cours d'année, d'acquérir des licences supplémentaires.

MODIFICATIONS DE LA PLATEFORME STATISTIQUES APP

En lien avec les évolutions du monde de la formation et avec les problèmes fréquemment constatés en CNL au sujet de la saisie, les tableaux statistiques APP ont fait l'objet de modifications pour 2020.

Parmi les principales modifications : le changement de nomenclature dans la description des publics entrés en formation afin de se conformer au Cadre européen des certifications (CEC) qui remplace l'ancien système fondé sur le plus haut diplôme obtenu ainsi que le retour à une saisie unique annuelle pour les données de suivi post-formation des apprenants.

COMMUNICATION

Les brèves de l'APapp

Deux mails de « brèves APP » portant sur l'année 2020 ont été envoyés aux membres du réseau aux mois d'avril 2020 et de janvier 2021 pour le dernier semestre. Cette faible fréquence s'explique par la difficulté à prendre le temps de rassembler et reformuler les différentes informations au cours d'une année mouvementée.

Ces brèves contribuent cependant à l'animation de réseau en relayant l'actualité de l'APapp ainsi que celle de tout APP souhaitant partager ses projets et événements.

Le réseau APP et l'APapp dans la presse en 2020

Centre Inffo a édité dans son Quotidien de la Formation trois articles sur le réseau APP en 2020 :

- Sur la reconnaissance de l'APapp comme instance de labellisation Qualiopi : « Un enjeu de lisibilité et de visibilité pour les Ateliers de pédagogie personnalisée (Laure Pillias, APapp) », par Nicolas Deguerry, 10 janvier 2020.
- « Les Ateliers de pédagogie personnalisée déploient leur nouvelle démarche qualité et renforcent leur certification Apprenant Agile », par Nicolas Deguerry, 20 février 2020.
- « Les Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) et l'expérience du CléA à distance pendant le confinement », par Nicolas Deguerry, 16 juin 2020.

Visibilité sur les réseaux sociaux

Au 31 décembre 2020, les comptes de l'APapp sur les réseaux sociaux totalisaient :

- Facebook : **516 abonnés** ↗ +14% [@reseauapp](https://www.facebook.com/reseauapp)
- Twitter : **446 abonnés** ↗ +16% [@APapp_APP](https://twitter.com/APapp_APP)
- LinkedIn : **404** ↗ +119% [linkedin.com/company/apapp](https://www.linkedin.com/company/apapp)

LA PROMOTION DE LA DEMARCHE

L'APAPP AMBASSADRICE DU LABEL ET DU RESEAU APP AUPRES DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Les contacts de l'APapp avec ses partenaires institutionnels ont été fréquents malgré les circonstances : des rencontres avec **France Compétences** dans le cadre de Qualiopi et en tant qu'instance de labellisation ainsi qu'avec **Certif'Pro** et **Pôle emploi** pour continuer de proposer un CléA de qualité et pour mener une réflexion sur CléA numérique et Pix. Avec le **Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi** et la **DGEFP**, l'APapp a échangé dans le cadre de l'appel à projets « 100 % inclusion » mais également plus généralement pour contribuer aux réflexions et promouvoir les actions du réseau APP porteur de solutions efficaces pouvant être renforcées.



TOUR D'HORIZON DES PARTENARIATS ET RENCONTRES

L'APapp entretient et diversifie ses collaborations et partenariats dans le cadre de ses différentes missions : contribution à la réflexion collective nationale comme européenne sur la formation et l'éducation permanente, labellisation, recherche et développement en ingénierie pédagogique, portage de CléA et de CléA numérique... Ici encore, il s'agit via ces collaborations de développer la capacité du réseau à agir au plus près des besoins en maintenant et renforçant son identification comme élément d'une réponse globale aux besoins de formation et d'inclusion sociale.

- **AFNOR Certification**
- **ADALEA**, organisme de formation
- **ATD Quart Monde**
- **AKTO**
- **ANLCI** – Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme
- **CAFOC de l'Académie de Versailles**
- **Cap Métiers**, Carif-Oref de la Nouvelle Aquitaine
- **Cnam Grand Est**
- **Coorace** - Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire
- **CCI France**
- **Centre Inffo**
- **CMAtlv** – Comité Mondial des Apprentissages tout au long de la vie
- **Collectif Bleu Blanc Zèbre**
- **Conversas Associação Internacional (CAI)** – Portugal
- **Croix Rouge Française**
- **Défi Métiers**, Carif-Oref d'Ile-de-France
- **Emfor**, Carif-Oref de la Bourgogne-Franche-Comté
- **FFFOD** – Forum des acteurs de la formation digitale
- **FNCIBC** – Fédération nationale des centres Interinstitutionnels de bilans de compétences
- **FCM** – Fondation Crédit Mutuel
- **IBEP**, organisme de formation
- **Industreet**
- **Istituto Luigi Sturzo (ILS)** – Italie
- **Groupe CARREFOUR**
- **Groupe FAYAT Energie**
- **Loughborough University (Lboro)** – Grande-Bretagne
- **OPCO EP**
- **PIX**
- **Reconnaître – Open Recognition Alliance**
- **Réseau des Carif-Oref (RCO)**
- **Simplon**
- **Synofdes**, Syndicat national des organismes de formation
- **UROF**
- **UNIFORMATION**
- **Université de Lille**

INTERVENTIONS LORS DES MANIFESTATIONS PARTENAIRES



Partenariat avec la Fondation Total - Industreet

Industreet, école créée par la Fondation Total, s'intéresse au label APP. Campus des métiers de l'industrie de demain, cette école s'adresse aux jeunes sortis sans qualification du système scolaire afin de les former à différents métiers porteurs de l'industrie à dominante technologique. En amont de leur formation qualifiante, la « Prépa » accueille les stagiaires pour une remise à niveau, période pour laquelle la démarche APP a été retenue par l'équipe de l'Industreet pour les accompagner. L'APapp s'associe avec AMERI-CF (APP de Paris 3) pour porter une proposition de professionnalisation de leur équipe pédagogique et d'appui à l'ingénierie pédagogique dans la perspective d'une future labellisation APP. La première action de formation à destination de leur équipe a eu lieu en décembre 2020.

IMPLICATION DANS DES COLLECTIFS

Association Reconnaître : « Reconnaître - Open Recognition Alliance » porte la branche francophone d'un réseau œuvrant à la construction d'une société apprenante fondée sur la reconnaissance des talents, des compétences et des aspirations des personnes et ce notamment via les badges numériques. L'APapp est membre fondateur et siège au Bureau de cette association (reconduction du mandat lors de l'assemblée générale du 28 octobre).

Collectif Bleu Blanc Zèbre : L'APapp et le collectif Bleu Blanc Zèbre tiennent leurs réseaux respectivement informés de leurs actualités. Le collectif BBZ a apporté son soutien officiel à la candidature « 100 % inclusion » du réseau pour accompagner le projet dans son volet identification des publics.

Agir Ensemble contre l'illettrisme : L'APapp est membre du comité consultatif de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Le réseau participe aux journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI) qui se tiennent chaque année la semaine du 8 septembre, journée internationale de l'alphabétisation de l'Unesco. En décembre 2020, l'APapp est intervenue en complément du réseau via la réalisation d'une capsule vidéo lors de l'événement en ligne « Coopérons pour que l'illettrisme recule ».

Le forum des acteurs de la formation digitale (FFFOD) : Membre fondateur du FFFOD, l'APapp est mobilisée dans ce collectif en tant que membre du conseil d'administration. Depuis 2020, l'APapp est investie dans le groupe de travail « Coût et achat public » ayant pour but d'identifier les coûts qui entrent en ligne de compte lors de l'achat de formations à distance, afin d'apporter son éclairage et de proposer des bonnes pratiques aux acheteurs et organismes de formation.

CLEA ET CLEA NUMERIQUE

Le financement de CléA pour les demandeurs d'emploi a été sécurisé jusqu'à la fin d'année 2020 et comme beaucoup d'autres, les activités CléA ont évolué pour répondre au contexte de la crise sanitaire. Mais les enjeux se sont particulièrement portés sur CléA numérique.

L'APapp a été au rendez-vous pour proposer des alternatives créatives en vue de contribuer au maintien des continuités pédagogiques pour les évaluations CléA et CléA numérique. Pour cette dernière, si la crise sanitaire a certes ralenti son déploiement, elle a aussi confirmé la nécessité de préparer apprenants comme formateurs à une nécessaire montée en compétences numériques.

L'EVALUATION CLEA

Dans le contexte exceptionnel du premier confinement, Certif'Pro a annoncé le 8 avril la possibilité de réaliser les évaluations CléA à distance.

L'APapp a alors travaillé sur une ingénierie de formation pour proposer la certification en mode distanciel dès le début du mois de mai avec un nouveau scénario d'évaluation. L'ensemble des équipes du réseau a été accompagné par l'APapp pour la mise en œuvre de cette nouvelle modalité en 100% distanciel. Des webinaires d'échanges organisés courant mai ont réuni 80 participants.

Le 11 juin, l'APapp a réuni plus de 70 personnes à l'occasion d'une webconférence d'échanges sur la pratique de l'évaluation CléA à distance, cet évènement a bénéficié de la présence de Philippe Debruyne, président de Certif'Pro.

- **Revoir la webconférence [Le certificat CléA pendant le confinement.](#)**

Résultat de cette mobilisation exceptionnelle du réseau : lors du premier confinement, du 1^{er} mars au 31 mai, 677 évaluations CléA ont pu être réalisées, préalables comme finales.

En 2020, les 83 APP habilités ont ainsi mené au total :

- 5.312 évaluations préalables
- 1.330 évaluations finales
- 26% de demandes de certification ont été effectuées dès l'évaluation préalable

Les candidats étaient pour leur part :

- À 96% des demandeur-euses d'emploi, à 4% des salarié-e-s
- À 61% des femmes, à 39% des hommes

La première période de confinement 2020 a aussi été l'occasion pour les équipes de faire un point sur le suivi des dossiers dans la plateforme : vérifier que les enregistrements des parcours sont conformes, ne pas avoir de dossiers en attente d'évaluations préalables qui dateraient de plus de trois mois, répondre aux demandes de compléments des jurys, se mettre à jour des dernières actualités annoncées, etc.

Début juillet, Certif'Pro a procédé auprès des grands réseaux habilités à une analyse des retours d'expérimentation du 100% distanciel. Cette modalité d'évaluation s'est alors vue confirmée, sous certaines conditions, lors du conseil d'administration de Certif'Pro du 23 septembre 2020. Le règlement d'habilitation des organismes habilités CléA a évolué en conséquence en intégrant cette possibilité.

L'APapp a conduit fin novembre et courant décembre 2020 six nouveaux ateliers d'échanges de pratiques qui ont rassemblé 38 évaluateurs CléA du réseau.

Finalement, une bonne nouvelle a clôturé l'année quant à la poursuite de CléA. Pôle emploi a confirmé en décembre la continuité des prises en charges CléA en 2021 par le biais d'une enveloppe dédiée du PIC.

CLEA NUMERIQUE : LES APP SONT PRETS

L'absence de financements publics dédiés après la période d'habilitation a compliqué le démarrage de la certification CléA numérique. L'APapp reste mobilisée sur la question.

Les 79 APP habilités CléA numérique par le biais de l'APapp n'auront réalisé que 98 dossiers d'évaluation en 2020, dont 83 certifications décernées.

Des chiffres qui s'expliquent par l'absence de financements disponibles pour accompagner les demandeurs d'emploi sur cette certification pourtant censée jouer un rôle clé dans la lutte contre l'illectronisme et particulièrement opportune en période de confinement. Cependant, il est important de rappeler que CléA numérique peut être financé par tout autre biais que par Pôle emploi : dispositif Pro-A (ex-périodes de professionnalisation), plan de développement des compétences des entreprises, financements régionaux, départementaux, locaux, compte personnel de formation...

En 2020, l'APapp a également finalisé les supports des évaluations finales pour cette certification, disponibles par domaines de compétences.

Le réseau est donc immédiatement opérationnel, prêt à proposer CléA numérique au plus grand nombre dès que ses porteurs auront débloqué les financements à destination des demandeurs d'emploi.

Cette mobilisation du réseau s'est démontrée lors d'un webinaire organisé par l'APapp le 30 novembre : 40 membres du réseau se sont mobilisés pour travailler ensemble sur la communication de l'offre CléA numérique du réseau APP.

Expérimentation croisée CléA numérique / PIX

Une expérimentation croisée CléA numérique / PIX a été annoncée dans le cadre du plan France Relance, avec un budget de 35M d'euros pour la réalisation de 15.000 évaluations et formations certifiantes aux savoirs numériques.

L'APapp continue de son côté à porter les intérêts du réseau et des apprenants sur le maintien d'un CléA numérique rendant accessibles les compétences numériques au plus grand nombre, associé à une logique d'accompagnement et de parcours.

Cette position a été exposée le 6 mars lors d'une première réunion de travail pourtant prometteuse de « design d'évaluation des évaluations CléA numérique et PIX ». Prévoyant le montage d'une expérimentation PIX avec Pôle emploi, PIX et les habilités nationaux CléA numérique, cette expérimentation n'a pourtant jamais vu le jour.

MISE EN PLACE DE COTISATIONS CLEA ANNUELLES

À compter de 2020, l'APapp, conformément aux décisions du Bureau, met en place **des cotisations annuelles CléA et CléA numérique** pour chaque site concerné au titre des prestations de service assurées en qualité de mandataire et porteur des habilitations CléA pour le réseau.

Sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

- la cotisation pour CléA a été établie par le Bureau à 550 € HT par APP,
- la cotisation pour CléA numérique a été établie par le Bureau à 500 € HT par APP.

PROFESSIONNALISATION CONTINUE DES EQUIPES

Sur toute l'année 2020, l'APapp a continué d'accompagner le réseau et de proposer des formations pour habiliter les évaluateur-rices CléA et CléA numérique.

- 69 personnes ont ainsi été formées sur le dispositif CléA en 10 sessions dont 7 en distanciel
- 51 personnes ont été formées sur le dispositif CléA numérique en 9 sessions dont 8 en distanciel

Afin d'accompagner les professionnels dans l'appropriation des modalités aménagées pour organiser des sessions CléA complètes en distanciel, six webinaires à distance se sont tenus, rassemblant au total 83 évaluateurs. Huit ateliers d'échanges de pratiques ont également été organisés en 2020 regroupant 40 personnes, un atelier post-confinement a été organisé à Saint-Denis (La Réunion).



LE RÉSEAU DES APP EN CHIFFRES

Né au milieu des années 80, le réseau a formé jusqu'à aujourd'hui plus de 3 millions de personnes dans l'ensemble de la France.

Les chiffres présentés ci-après sont issus de la plateforme de saisie des données statistiques APP. Chaque organisme labellisé APP doit saisir mensuellement des données permettant de mesurer et d'évaluer l'activité APP au sein de son organisme de formation.

LE CONTEXTE EPIDEMIQUE DE 2020

Le réseau APP se distingue par son attachement à des saisies mensuelles de données concernant les publics accueillis. Agrégées, ces données permettent la mise en place de statistiques permettant de qualifier l'activité APP à l'échelle d'une ville, d'une région ou de l'ensemble du territoire. Elles permettent de **mieux identifier qui sont les personnes accueillies et formées dans les APP**, quels sont **leurs projets** et comment ces données évoluent pendant et à la suite de leur formation. Elles permettent aussi de comprendre la place des différentes modalités pédagogiques, des compétences mobilisées et des financements pour chaque site labellisé.

L'année 2020 a bien entendu été très singulière en ce qui concerne le nombre de personnes accueillies et entrées en formation. Aucune entrée en formation n'a pu avoir lieu de mars à mai et, dans bien des cas, la mise en place d'un protocole sanitaire n'a pas permis d'accueillir autant de personnes que d'habitude le reste de l'année. Cela s'est traduit par une baisse globale des parcours de formation d'environ un cinquième par rapport à 2019.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020

Le réseau

110 APP en France métropolitaine et DROM

Plus de **27 000** personnes ont été accueillies, positionnées et/ou orientées en APP.

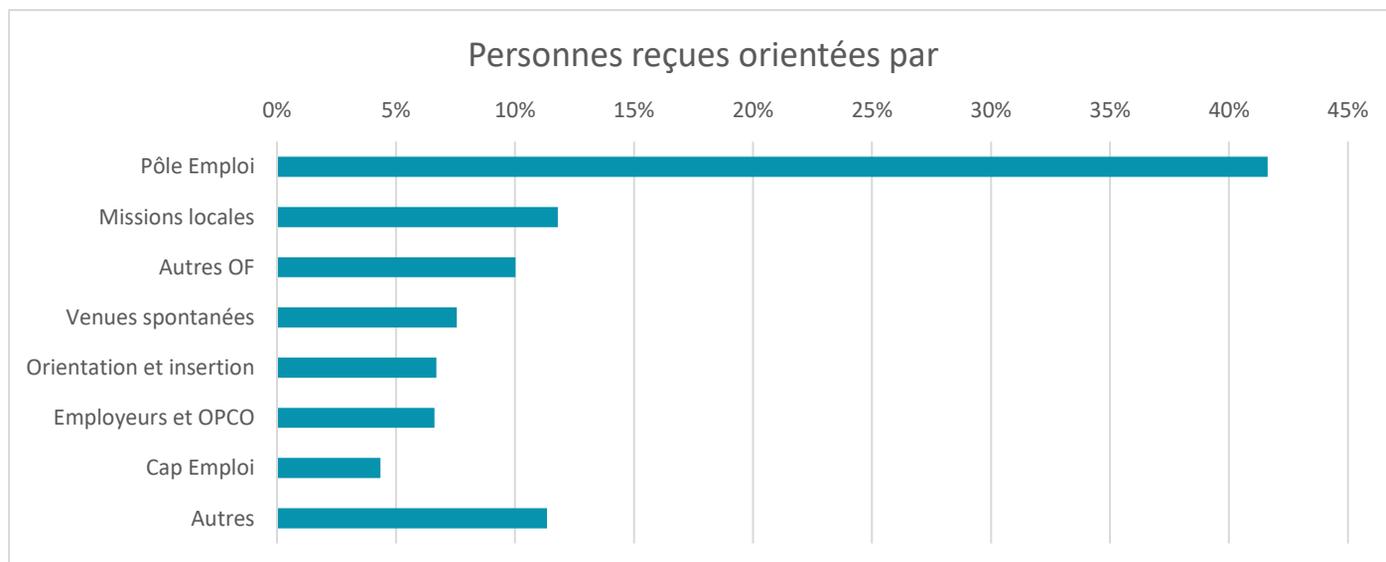
23 923 personnes ont intégré un parcours de formation.

Cela représente près de **3 009 000** heures de formation.

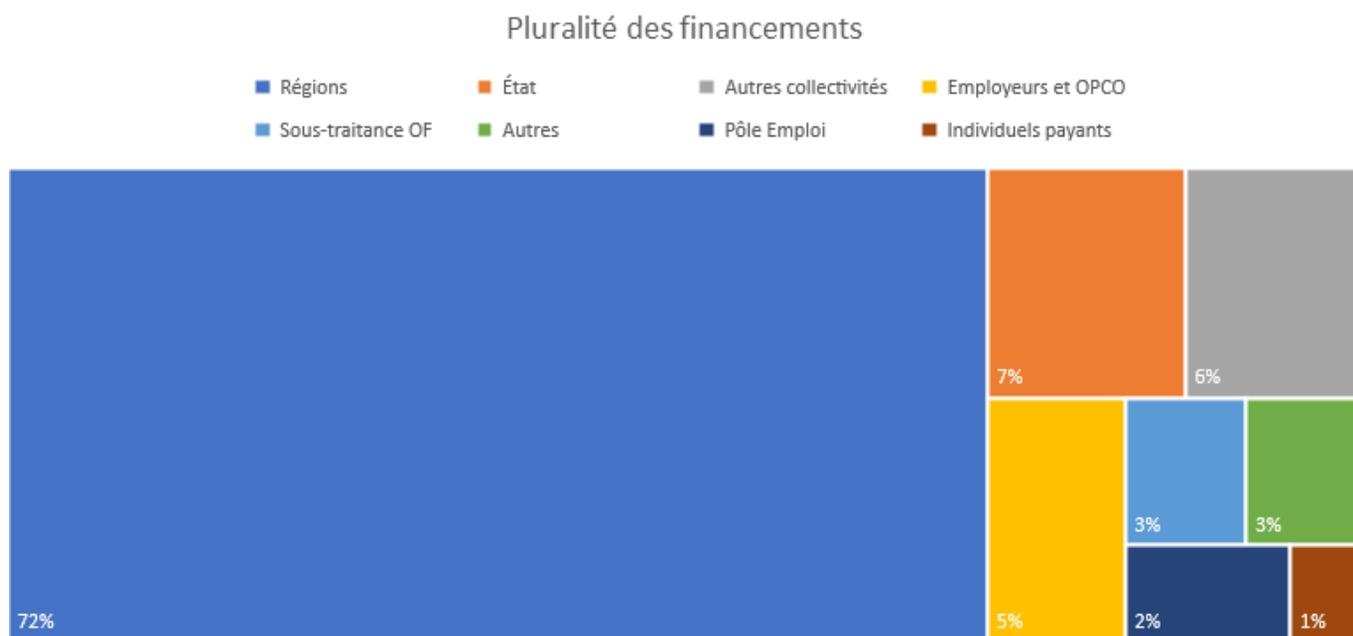


Les chiffres de l'année 2020 témoignent d'une **baisse importante du nombre d'apprenants** accompagnés par le réseau par rapport à 2019 (-18,6%). Le nombre d'heures de formation est lui aussi en baisse, dans des proportions toutefois moindres (-6,5%). Conséquence des confinements survenus dans l'année, 13% de ces heures de formation relevaient de la FOAD, contre 2% seulement en 2019.

Quatre apprenants reçus sur dix sont orientés par Pôle emploi. Un apprenant sur dix est reconnu travailleur handicapé, tandis qu'un sur six est bénéficiaire des minimas sociaux.



La grande majorité des heures de formation est financée par les conseils régionaux (72%). La part de chaque financeur dans le financement des APP est, à l'échelle nationale, constant entre 2019 et 2020.



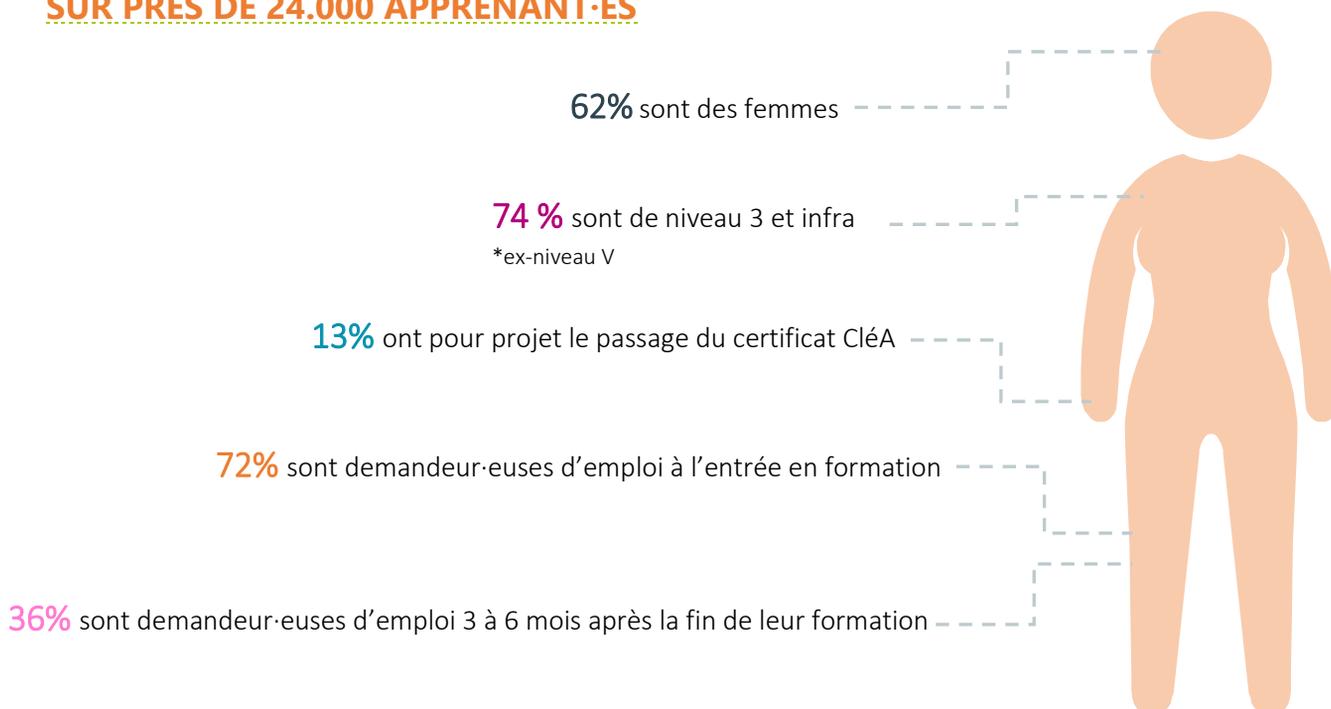
Comme en 2019, 88% des personnes accueillies sont entrées en formation à la suite d'un premier entretien en 2020. Cela vient confirmer l'inversement de la tendance observée après le constat fait fin 2018 de difficultés grandissantes à trouver un financement pour chaque personne exprimant une demande de formation.



À son arrivée en APP, plus d'un apprenant sur huit avait pour objectif le passage du certificat CléA, ce qui témoigne de l'intérêt porté par le public APP pour le dispositif. C'est plus qu'en 2019 (un apprenant sur onze), conséquence de la reprise des financements liés à la certification.

Les salariés représentent 13,5% des personnes formées en 2020. Il s'agit d'une légère hausse par rapport à 2019, même si le niveau reste inférieur à celui de 2017 (15,7%). La diversification des financements reste à ce jour un des objectifs affichés du réseau APP, au vu de la très grande part qu'occupe le financement public, essentiellement par le biais des régions.

SUR PRÈS DE 24.000 APPRENANT-ES





APAPP – Association pour la Promotion du label APP

SIRET : 499 088 060 000 45 – N° organisme de formation : 23 76 04744 76

Siège social : 3 rue Coq Héron, 75001 Paris

01.40.39.70.18 – contact@app-reseau.eu

www.app-reseau.eu